

Dispositifs Clubs

Initiative du CPSF



TENNIS FAUTEUIL

—

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a initié une opération intitulée “ESMS x CLUBS”. L’objet de cette action est simple : mettre en lien des clubs sportifs et des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui n’ont pas de contacts réguliers avec le mouvement sportif fédéré afin d’impulser des actions de découverte des pratiques PARASPORTIVES et d’accompagner leur pérennisation.



POURQUOI ?

3 grandes ambitions :

- Accroître et pérenniser le nombre de personnes relevant d’un ESMS pratiquant une activité sportive régulière
- Favoriser les interactions entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées afin de multiplier les passerelles
- Mieux intégrer le sport dans le projet d’accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement

COMMENT ?

Proposer un accompagnement à la mise en relation entre un club sportif et un établissement social ou médico-social

POUR QUI ?

Établissements éligibles :

- Les établissements médico-sociaux de type IEM, IME, ITEP, ESAT, Foyers de vie etc. pour mineurs ou pour adultes. En priorité, les établissements de moins de 50 places accueillant des enfants et issus des réseaux suivants : UNAPEI; APAJH; NEXEM; FEHAP ; APF...
- Les services d’Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)
- Les services d’Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Mise en place du dispositif

Structures sportives éligibles :

Tout club sportif, ligue, comité de la FFT. Le club ne doit pas avoir de lien préexistant avec l'établissement.



ACCOMPAGNEMENT DU CPSF

L'accompagnement du CPSF peut prendre plusieurs formes :

- Aide à l'identification des établissements cibles via la mobilisation de ses réseaux
- Conseil & suivi à l'opérationnalisation du projet
- Accompagnement financier

Une convention tripartite valide l'action proposée et donne lieu à un financement.

Un financement* en 2 étapes successives :

- 500 euros versé par le CPSF au club proposant une découverte de pratique
- 2000 euros versé par le CPSF en complément si l'action est pérennisée (minimum de 8 actions dans la saison 2020/2021)

**Dans la limite de 2 clubs par région (tout sport confondu) pour cette phase initiale*

NB : Pas de parrainage. Si le club reçoit une aide du CPSF, aucune prestation ne doit être facturée à l'ESMS.

Exemple du dispositif du club du CJF Fleury les Aubrais (Ligue CVL) grâce à la mise en place du projet CPSF.



Six patients du centre du Coteau ont réalisé leurs premiers échanges

Le paratennis comme bouffée d'oxygène
Ce n'est ni la terre battue de Roland-Garros, ni le gazon de Wimbledon, mais qu'importe ! Le goudron du parking du centre de rééducation du Coteau a suffi au bonheur des six patients de l'établissement de santé de La Chapelle-Saint-Mesmin qui ont goûté, hier, à une première séance de sport en extérieur depuis de longs mois.

« Cela fait du bien de pouvoir se dépenser. C'est une bouffée d'oxygène », savourait Kévin, 29 ans, qui n'avait rien perdu de son jeu de bras de ses années de pratique passées. Le jeune homme, victime d'un accident de moto en septembre dernier et mordu de sport, ne boudait pas son plaisir de pouvoir échanger quelques balles pour cette découverte du tennis fauteuil, organisée au sein de la structure où il poursuit sa rééducation en hôpital de jour.

Toujours en mouvement
« Il faut essayer d'être toujours en mouvement », encourage, du bord des trois courts dressés sur le bitume, Julie Billet, la professeure de tennis du CJF Fleury-les-Aubrais venue encadrer cette séance d'une heure. Cette leçon d'initiation proposée aux patients est la première d'une série qui doit se prolonger jusqu'en octobre au rythme d'une séance tous les quinze jours.
Stéphane Goudou, « responsable

Tennis Handicap » au CJF, est la cheville ouvrière de cette opération montée en collaboration avec le centre du Coteau et le Comité Paralympique et Sportif Français.

« On veut amener le tennis au plus près des personnes en situation de handicap. L'idée est de pouvoir les accompagner ensuite dans leur pratique une fois leur séjour dans le centre terminé », détaille Stéphane Goudou, qui espère, après une dizaine de séances, avoir pu familiariser une vingtaine de personnes à la discipline.

« La pratique du sport est essentielle pour la santé », reprend-il. « Le tennis est un sport favorable à l'insertion et au partage car il ne nécessite que peu d'adaptation », poursuit celui qui est également l'organisateur de l'Open de tennis handisport du Loiret. Les sourires cachés sous les masques des participants, hier, ne sauraient le faire mentir.

Jérôme Couton-Coudray jerome.couton@centrefrance.com ■

Le CPSF dans votre région pour la mise en place du dispositif

VOS CONTACTS EN RÉGION



Elise BOURAGHDA

Référente paralympique | Bourgogne-Franche-Comté
07 62 99 19 60 | e.bouraghda@france-paralympique.fr



Sylvain SABATIER

Référent paralympique | Occitanie
07 62 99 19 18 | s.sabatier@france-paralympique.fr



Joffrey CHIRON

Référent paralympique | PACA
07 62 99 17 45 | j.chiron@france-paralympique.fr



Thomas URBAN

Référent paralympique | Île-de-France
07 62 99 19 87 | t.urban@france-paralympique.fr



Florian FOULQUIER

Référent paralympique | Normandie
07 62 99 18 80 | f.foulquier@france-paralympique.fr



Benoit CHANAL

Référent paralympique | Auvergne-Rhône-Alpes
07 61 32 69 12 | b.chanal@france-paralympique.fr



Antoine LAUDRIN

Référent paralympique | Bretagne
07 61 32 70 77 | a.laudrin@france-paralympique.fr



Stéphanie RENAUD

Référente paralympique | Nouvelle-Aquitaine
07 61 32 70 95 | s.renaud@france-paralympique.fr



Anthony GUIDOUX

Référent paralympique | Pays de la Loire
07 62 99 19 87 | a.guidoux@france-paralympique.fr



Emmanuelle OLIER

Référente paralympique | Centre-Val de Loire
07 61 32 69 02 | e.olier@france-paralympique.fr



Paul CAILLET

Référent paralympique | Grand Est
07 61 32 69 65 | p.caillet@france-paralympique.fr



Jérémy HOUBEAUT

Référent paralympique | Hauts-de-France
07 61 32 68 90 | j.houbeaut@france-paralympique.fr



MERCI

—